

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **huitième jour d'avril 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-04-111

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée le 2 avril 2002.

ADOPTÉE

02-04-112

Rapport des vérificateurs et rapport financier 2001

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des vérificateurs et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

02-04-113

Rapport financier sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement 2001

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport financier des vérificateurs sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement pour l'année 2001.

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

02-04-114

Nomination des vérificateurs pour 2002

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que les vérificateurs pour l'exercice financier 2002 de la Ville de Princeville soient Guillemette, Longchamps, Pellerin, Proulx, c.a. (s.e.n.c.).

ADOPTÉE

02-04-115

Paiement anticipé de vacances pour congé de maternité

ATTENDU QUE le congé de maternité de Louise Levasseur se prendra du 19 mai 2002 jusqu'en janvier 2003.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le paiement à Louise Levasseur de trois (3) semaines de vacances non-chômées au 1^{er} mai 2002.

ATTENDU QUE le congé de maternité de Louise Levasseur se prendra du 19 mai 2002 jusqu'en janvier 2003.

ADOPTÉE

02-04-116

Congrès de l'Association des Chefs de Service Incendie du Québec

ATTENDU QUE les officiers du service d'incendie de la Ville de Princeville participent à chaque année au congrès des Chefs de services d'incendie du Québec;

ATTENDU QUE ce congrès permet aux officiers des incendies de la Ville de Princeville de parfaire leurs connaissances et de poursuivre leur formation en regard à la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise Messieurs Denys Hunter et Pierre Chagnon à assister au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2002 à Sherbrooke;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, de déplacements, d'hébergement et de subsistance.

ADOPTÉE

02-04-117

Achat d'un ponceau – 1^{er} rang

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la réfection du 1^{er} rang de Princeville aux limites de la municipalité de Notre-Dame de Lourdes;

ATTENDU QUE l'ouvrage nécessite le remplacement d'un ponceau important dans le chemin concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise

l'achat et l'installation d'un nouveau ponceau dans le 1^{er} rang de Princeville pour un montant n'excédant pas 18 000\$;

QUE Monsieur Michel Carignan, inspecteur de voirie rurale et en environnement soit autorisé à effectuer les travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

02-04-118

Fabrique Paroisse St-Eusèbe de Princeville

ATTENDU QUE des travaux majeurs s'effectueront pour réparer le toit de l'Église de Princeville;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été produite par le conseil de la Fabrique de la Paroisse St-Eusèbe de Princeville afin d'amasser les argents nécessaires pour défrayer une partie des coûts de cette réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'attribution d'une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) à la Fabrique St-Eusèbe de Princeville pour la réfection du toit de l'Église de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-04-119

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaiere,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

